



Electricité, halte à la surchauffe

Suite au rapport de la Commission de régulation de l'énergie et la déclaration de Madame Royal, la Confédération Nationale du Logement s'oppose à la hausse des tarifs de l'électricité pour préserver le pouvoir d'achat des familles.

Dans son dernier rapport, la Commission de régulation de l'énergie préconise une hausse de 8% des tarifs « bleus » à partir du 1^{er} août, ou une hausse « limitée » à 3,5% sur deux ans.

La ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a réagi ce matin en annonçant que les tarifs augmenteraient en moyenne de 2,5% à cette date.

Une telle mesure est inacceptable. Le coût de l'énergie pèse de plus en plus sur le budget des ménages. Malgré des milliers de familles en situation de précarité énergétique, on impose aux consommateurs, une fois encore, les conséquences de la déréglementation de ce secteur.

Il est du devoir du gouvernement de préserver le pouvoir d'achat des familles, c'est pourquoi la CNL appelle Madame Royal à refuser, purement et simplement, toute hausse des tarifs de l'électricité.

La CNL demande :

- L'arrêt de toutes les hausses des tarifs de l'énergie.
- La mise en place d'un véritable service public de l'énergie.
- La baisse des loyers sur tout le territoire, dans tous les secteurs locatifs.
- La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.
- L'arrêt des expulsions locatives, des coupures d'énergie et de fourniture d'eau.

Retrouvez la pétition en ligne « Stop à l'augmentation des charges » sur www.change.org et toutes les informations complémentaires sur www.lacnl.com